

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 04 Octobre 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	28 septembre 2021	28 septembre 2021
23	19	20		

Délibération n° 04102021-057 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'enfouissement de réseaux de fibre optique.

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 04 octobre** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :

Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Martine LLEU, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT (arrivé à 20h10), Sébastien SANTOLINI (arrivé à 20h05), Jean-Yves BOUCARD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Véronique ZAMPARO.

Membres absents non représentés :

Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés :

Martine YVON (donne pouvoir à Colette PARONNAUD)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Monsieur le Maire rappelle la séance du 30 août dernier au cours de laquelle le conseil municipal a voté le mandatement de la Société Charente-Maritime Très Haut Débit pour effectuer les travaux de Génie Civil de la ligne reliant les Chaumes de Péré au bourg de Péré.

Les différentes études de conception ont été réalisées et ont permis d'obtenir un chiffrage du projet susnommé de 20 856€ TTC.

Les travaux souhaités permettraient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Revitalisation à hauteur de 35% TTC, majoré de 5% TTC au titre de l'enfouissement de réseaux.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-après :

Plan de financement - Enfouissement de la fibre optique		
TRAVAUX	MONTANT TTC	Pourcentage
Travaux	20 856.00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	20 856.00 €	100
Subvention Conseil Départemental 40% du montant TTC	8 342.40 €	40
Financement de la commune	12 513.60 €	60

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 017 - 200080091 - 2021 1004
-04102021-057 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/10/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 05 octobre 2021

Le Maire,

Walter GARCIA.

